

AVIS D'APPEL A PROPOSITIONS POUR L'EXPLOITATION D'UN PROJET D'EXPERIENCE IMMERSIVE AUTOUR DU MOYEN AGE PROPOSE AU SEIN DU MUSEE DE CLUNY-MUSEE NATIONAL DU MOYEN ÂGE

Le Musée de Cluny-Musée national du Moyen Âge, situé 6 Place Paul Painlevé 75005 Paris est un Service à compétence nationale (SCN) de la Direction générale des patrimoines et de l'Architecture du Ministère de la Culture.

L'Etablissement public de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs Elysées (ci-après « Rmn – Grand Palais ») est un établissement public national à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du ministère de la culture.

Le Musée de Cluny-Musée national du Moyen-Age a débuté en 2015 un vaste chantier de modernisation, pour faire entrer le Moyen Âge dans le 21^e siècle. Depuis la réouverture du musée le 12 mai 2022, les visiteurs sont ainsi accueillis dans un tout nouveau bâtiment, conçu par l'architecte Bernard Desmoulin, premier pas pour découvrir les collections dans un cadre entièrement renouvelé. Le musée, association d'édifices antique, médiéval et du 19^e siècle, prenait parfois l'allure d'un labyrinthe parsemé d'embûches. Les nombreux escaliers et les ruptures de niveau rendaient l'accès impossible aux personnes à mobilité réduite. Le nouveau bâtiment de Bernard Desmoulin fait désormais la liaison entre ces différents niveaux et bâtiments, grâce à la mise en place de rampes et d'ascenseurs.

L'extension permet également d'améliorer les espaces d'accueil du public grâce notamment à une nouvelle zone de billetterie et une librairie-boutique plus spacieuse. Elle comprend également des espaces permettant de mieux assurer les missions du musée : équipements de régie des œuvres, espaces pédagogiques et salle pour des expositions d'actualité.

C'est aussi la reprise de fond de l'ensemble de la muséographie qui permet de faire entrer le musée dans le 21^e siècle. Confié au studio Adrien Gardère et à l'architecte Bernard Desmoulin en collaboration avec l'architecte en chef des Monuments historiques, Paul Barnoud pour les restaurations, ce chantier replace les œuvres au cœur de l'expérience de visite, tout en privilégiant une lumière naturelle qui met à l'honneur le caractère historique du site.

De l'Antiquité gallo-romaine à l'aube de la Renaissance, le musée de Cluny propose un voyage à travers 1500 ans d'histoire. Le nouveau parcours de visite met à l'honneur l'évolution de cette longue période, permettant d'avancer dans le temps en même temps que l'on passe d'une salle à l'autre.

Conformément au projet culturel que le Musée de Cluny-Musée du Moyen-Age est appelé à déployer, cet appel à propositions, qui intervient après la réception d'une manifestation spontanée d'intérêt, a pour ambition de proposer à ses visiteurs des expériences immersives innovantes en lien avec ses collections pour compléter ses parcours de visites et ouvrir le Musée au plus grand nombre.

1. Organisme public concerné : Musée de Cluny- Musée national du Moyen Âge représenté pour cet appel à proposition par la Réunion des musées nationaux – Grand Palais, dite Rmn - Grand Palais

2. Objet du présent avis :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, il est porté à la connaissance des tiers que le Musée de Cluny a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation à titre temporaire et révocable d'un espace, aux fins d'y exercer une activité économique consistant en l'exploitation d'un projet d'expérience immersive centré sur le Moyen Âge.

Le Musée est susceptible de faire droit à cette manifestation d'intérêt spontanée.

Il entend s'assurer, préalablement à la délivrance du titre sollicité, de l'absence de toute autre proposition concurrente.

En cas de proposition concurrente, la convention d'occupation sera attribuée au terme d'une procédure de sélection préalable, conformément à l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Le Musée n'investit pas dans le projet et se contente de mettre à disposition de l'Opérateur choisi un Espace, tel que défini supra.

Le présent avis définit les modalités de cette procédure de sélection préalable.

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrent vaut aussi procédure de publicité et de sélection préalable requise par l'article L2122-1-1 du CG3P.

3. Description du lieu concerné :

Musée de Cluny-Musée national du Moyen Âge, Paris 5ème

4. Conditions d'exploitation :

Au titre de la future convention envisagée, la destination de l'Espace mis à disposition consistera en l'exploitation d'un projet d'expérience immersive centré sur le Moyen Âge.

Ce projet prendra la forme d'animations d'une durée de 1 heure qui s'appuieront sur tous les outils de l'immersion pour plonger les visiteurs dans l'espace-temps du Moyen Âge.

5. Caractéristiques principales de la future convention :

Conformément à l'article L 2122-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, la durée de l'occupation est fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des

investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis, sans pouvoir excéder les limites prévues, le cas échéant, par la loi.

Le futur occupant sera tenu d'assurer la conception, la réalisation, l'aménagement, l'exploitation commerciale du projet. Le propos scientifique devra avoir reçu l'approbation des équipes scientifiques du Musée.

Le futur occupant s'engagera à respecter l'ensemble des réglementations applicables aux espaces occupés et à ses activités.

En contrepartie du droit d'occuper et d'exploiter à des fins privatives l'espace concédé, le futur occupant devra s'acquitter d'une redevance annuelle auprès du Musée, versée à l'agent comptable de la Rmn-GP. Il sera ainsi demandé au futur occupant une redevance fixe forfaitaire minimale.

Les candidats pourront proposer de compléter cette part fixe minimale par une part supplémentaire dont ils préciseront le mode de calcul.

Le Musée pourra demander au candidat d'être en mesure de fournir une garantie financière et/ou le paiement d'un acompte sur redevance, ainsi qu'une caution.

6. Calendrier prévisionnel de la procédure de sélection :

Publication de l'avis d'appel à propositions sur le site de la Rmn-GP et le site du Musée.

Date limite de réception des propositions pour les opérateurs intéressés, à peine d'irrecevabilité : le 20/07/2022 à 14h au plus tard.

Examen des propositions: du 21/07/22 au 27/07/22

Sélection du futur occupant : le 28/07/22

Les opérateurs intéressés disposent d'un délai pour manifester leur intérêt à compter de la publication du présent avis, jusqu'à la date indiquée. Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

Sont éligibles toutes candidatures proposant un projet répondant aux objectifs fixés par le présent document. Une fois les candidatures reçues, le Musée examinera les propositions et choisira directement le candidat qui pourra occuper le domaine public pour la réalisation dudit projet.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, le Musée pourra délivrer à l'entité ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité projetée.

7. Contenu du dossier d'appel à propositions :

- Le présent avis
- Le plan de l'Espace affecté au Projet par le Musée

8. Modalités de remise des propositions :

En cas de manifestation d'intérêt concurrente, les candidatures et les propositions sont à envoyer par mail à :

Madame Cocheteux, secrétaire générale du Musée
marie-france.cocheteux@culture.gouv.fr

Copie

Cécile Pagezy, Sous-directrice des achats
cecile.baconnier-pagezy@rmngp.fr

Avec la référence en objet « Appel manifestation d'intérêt concurrent – exploitation d'expositions immersives Musée de Cluny » avant la date et heure de remise fixée ci-dessus.

8.1 - Contenu du Dossier de propositions

Le candidat est invité à fournir un dossier de propositions rédigé en langue française comprenant impérativement les éléments mentionnés ci-dessous :

- (i) Acte de candidature :
 - a. Déclaration du candidat précisant la dénomination sociale, le nom commercial, la forme juridique, la raison sociale, le n° d'immatriculation au RCS, la liste des personnes ayant qualité pour engager le candidat ;
 - Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucune interdiction de soumissionner à des appels d'offres émanant de collectivités publiques ;
 - Certificats et attestations faisant état du respect des obligations fiscales et sociales au 31/12/2021 ou certificat équivalent délivré par les administrations et organismes du pays d'origine ou d'établissement (ces certificats peuvent être fournis a posteriori, une fois le candidat retenu) ;
 - Extrait kbis ou équivalent de moins de trois mois (Le Kbis peut être fourni une fois le candidat retenu) ;
 - Copie du ou des jugements prononcés pour les candidats en redressement judiciaire ;
 - b. Liste des références en matière d'exploitation de projets d'expérience immersive, notamment sur la thématique du Moyen Âge.

En cas de groupement, les éléments de la candidature doivent être fournis pour chacun des membres.

- (ii) Proposition du candidat : La présentation du contenu de la proposition du candidat doit être effectuée en détaillant (10 pages maximum recto):
 - a. La vision du projet, le concept déployé, le calendrier d'exploitation (incluant montage des installations nécessaires à l'exploitation), le public visé (clientèle cible), les objectifs de fréquentation, et toute information permettant d'apprécier la qualité du projet.
 - b. Les moyens associés qui permettent de garantir l'ambition du projet, notamment au niveau technique (technologie utilisée, matériel déployé, système de commercialisation) et personnel prévu in situ pour les Animations.
- (iii) Expérience dans des activités de même nature (production et exploitation) sur des sujets similaires
- (iv) Les éléments financiers : montant de la redevance proposée (éventuellement décomposée en une part fixe et une part supplémentaire le cas échéant proposée et modalité de calcul de cette dernière).

9. Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions court de la date limite de réception des propositions et jusqu'à la date de conclusion du contrat définissant les conditions dans lesquelles l'occupation des espaces sera autorisée.
La date prévisionnelle de cette conclusion est le 27 juillet 2022.

10. Sélection des propositions

Les offres remises sont des offres fermes.

Afin de permettre l'analyse des propositions, les dossiers de propositions doivent être complets et conformes aux prescriptions figurant au paragraphe 8.1 du présent Appel à Propositions. Le Musée de Cluny se réserve la possibilité de demander aux candidats dont les dossiers seraient incomplets, de compléter leur dossier.

Le Musée peut, le cas échéant, prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile, et, à cet effet, se réserve le droit de réclamer toute pièces qui lui semblera nécessaire. Le candidat fournira les coordonnées du contact en charge du Projet.

La Rmn-Grand Palais se réserve également la possibilité d'engager des négociations avec les candidats dont la proposition sera sélectionnée, après prise en compte des critères par ordre décroissant d'importance suivants :

- Qualité de la proposition
- Expérience dans des activités de même nature (production et exploitation) sur des sujets similaires

- Proposition de redevance ;

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.